

TMJ.-
REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 2005-323 DU 31 MAI 2005

Chargeant Monsieur Dorothé C. SOSSA,
Garde des Sceaux, Ministre de la Justice, de
la Législation et des Droits de l'Homme, de
l'intérim de Monsieur Frédéric DOHOU,
Ministre de la Communication et de la
Promotion des Technologies Nouvelles
du 31 mai au 02 juin 2005.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la proclamation le 03 avril 2001 par la Cour constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 22 mars 2001 ;
- Vu** le décret n° 2005 -052 du 04 février 2005 portant composition du gouvernement ;

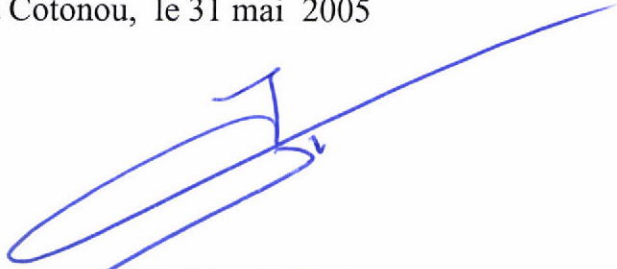
DECRETE :

Article 1er. – Du mardi 31 mai au jeudi 02 juin 2005, Monsieur Dorothé C. SOSSA, Garde des Sceaux, Ministre de la Justice, de la Législation et des Droits de l'Homme est chargé de l'intérim du Ministre de la Communication et de la Promotion des Technologies Nouvelles pendant l'absence de Monsieur Frédéric DOHOU.

Article 2. - Le présent décret sera publié au Journal officiel.

Fait à Cotonou, le 31 mai 2005

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,


Mathieu KEREKOU.-

Ampliations: PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 MINISTRES 18 SGG 4 MJLDH
4 MCTPN 4 JO 1.-